



35 rue Joseph Leroy  
59115 Leers  
[fflament@ville-leers.fr](mailto:fflament@ville-leers.fr)  
☎ 03 20 02 98 27

Inscription  
 Réinscription  
Année de 1<sup>ère</sup> inscription :

Adultes

## FICHE D'ÉLÈVE

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

NOM / Prénom de l'élève : .....  
Date de naissance : .....  
Age : .....  
Adresse domicile : .....  
Code Postal/Commune : .....  
N° téléphone : ..... / .....  
Courriel : .....

### PERSONNE A JOINDRE EN CAS D'URGENCE

NOM / Prénom du responsable : .....  
.....  
N° tel. en cas d'urgence : ..... / .....  
Profession : .....

DISCIPLINES	NIVEAU

Pour les réinscriptions : Indiquez le ou les instruments suivis en 2021 avec le niveau.  
Pour les inscriptions : Indiquez le choix de l'instrument

### FORMATION MUSICALE :

- Adulte 1 : Mercredi 18h00 – 19h00
- Adulte 2 & 3 : Jeudi 19h00 – 20h00

### PRATIQUES COLLECTIVES :

#### OBLIGATOIRE

- Orchestre d'harmonie junior Lundi 18h00-19h00
- Orchestre à cordes Lundi 18h30-19h30
- Orchestre de guitares Lundi 18h30-19h30

LA PRATIQUE COLLECTIVE EST OBLIGATOIRE A PARTIR DE LA TROISIÈME ANNÉE D'INSTRUMENT



INFORMATIONS TARIFS		LEERSOIS	NON-LEERSOIS
<input type="checkbox"/> TARIF 1 : Eveil musical (5-6 ans) Pratique collective seule		20.00 €	60.00 €
<input type="checkbox"/> TARIF 2 : Instrument & pratique collective Formation musicale seule		40.45 €	121.35 €
<input type="checkbox"/> TARIF 3 : Cursus traditionnel : FM + Instrument (& pratiques collectives) Cycle 3 amateur (accessible après le cycle 2)		58.85 €	176.55 €
<input type="checkbox"/> Location d'instrument		98.00 €	98.00 €
REDUCTIONS			
<input type="checkbox"/> - 10 % (si 3 élèves de la même famille) <input type="checkbox"/> Gratuité pour les membres de l'Harmonie Municipale			
TOTAL à PAYER :			

PIÈCES À JOINDRE	
<input type="checkbox"/> OBLIGATOIRE : Justificatif de domicile de moins de 3 mois  <i>Factures gaz/eau/électricité/box internet ou quittance de loyer</i> <i>NB : les factures mobiles ne sont pas acceptées</i>  <p style="text-align: center;"><b>Infos Paiement : Tous les paiements doivent être déposés à la mairie. L'école de musique ne prend aucun paiement.</b></p> <i>Le paiement est à faire au service des Ecoles, à la Mairie, par chèques, espèces ou carte bancaire dès la réception de la facture émise en début d'année scolaire et envoyée par mail. Pour les paiements par chèque : possibilité de dépôt dans la boîte aux lettres de la Mairie ; le chèque doit être à l'ordre du « Régisseur des activités Périscolaires »</i>	

Je soussigné(e) M/Mme .....  
déclare :

- m'inscrire et m'engage à suivre le cursus complet de l'école de musique dans son intégralité et à être disponible aux horaires indiqués.
- avoir bien pris connaissance du **règlement intérieur** de l'école de musique municipale de Leers et m'engager à le respecter (*obligatoire*).
- autoriser /  refuser : que je sois pris en photo ou filmé dans le cadre des activités de l'école de musique, et que leur publication soit utilisée sans contrepartie de rémunération et pour une durée illimitée, dans les supports de communication édités par la Ville de Leers (magazine municipal, programmes, site internet, guides, expositions-photos, projections, affiches...)
- accepter /  refuser : la réception d'informations de l'École de musique via courrier électronique (informations, auditions, concerts, convocations...).

**Date :**

**Signature :**

(précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

**!!! Vous devez être inscrit avant de vous présenter en cours !!!**

**L'INSCRIPTION SERA EFFECTIVE AU RETOUR DU DOSSIER COMPLET & DU PAIEMENT  
(fiche d'inscription signée, pièces justificatives au dépôt du dossier, paiement à la facturation)**

Réservé à l'administration

Dossier

Pièces justificatives

Date de réception